

Séance du 18 décembre 2012
Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC

Objet : levée d'une caution bancaire auprès de la caisse des dépôts et des consignations.

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni à la Maison des Services à l'Etudiant de l'Université le mardi 18 décembre 2012, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

Vu les délibérations 2010-079 du 16 septembre 2010 et 2010-093 du 25 novembre 2010 approuvant les statuts de la fondation partenariale « Université Virtuelle Environnement et Développement durable » et l'apport de l'UVHC de 32 500 euros ;

M. le Président donne la parole à M. l'agent comptable qui demande au conseil l'autorisation de solliciter la caisse des dépôts et des consignations pour le versement de la somme de 32 500 euros (trente deux mille cinq cents euros) déposée initialement par l'UVHC au titre d'une caution.

Cette caution avait été au titre d'une garantie de paiement de la dotation de l'UVHC à la fondation ; l'UVHC ayant apporté sa dotation à la fondation, la garantie apportée par la caution n'a plus d'objet.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUTORISE A L'UNANIMITE DES VOIX LA DECONSIGNATION DE LA SOMME DE TRENTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (32 500 €).

Fait à Valenciennes, le 21 décembre 2012

Le Président du Conseil d'Administration,



Fr. Mohamed OURAK

Date de publication : 24/01/2013